



- 8 JUIN 2020

Ottawa, Canada K1A 0H3

Monsieur Yves Giroux  
Directeur parlementaire du budget  
yves.giroux@parl.gc.ca

Monsieur,

Je vous remercie de votre correspondance du 22 mai 2020 au sujet de la demande de renseignements IR0492.

Tous les locataires commerciaux (preneurs à bail et titulaires de permis) exploitant leur entreprise sur les terres administrées par Parcs Canada se sont vu offrir l'option de reporter sans intérêt jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre 2020 leurs paiements dus pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2020 au 31 août 2020. En plus des locataires commerciaux, les villes de Banff et de Jasper se sont également fait donner la possibilité de reporter leurs paiements de location sans intérêt.

Parcs Canada s'attend à ce qu'environ 734 locataires commerciaux ainsi que les villes de Banff et de Jasper bénéficient de cette mesure. Les chiffres définitifs ne seront toutefois pas connus avant la date limite de paiement du 1<sup>er</sup> septembre 2020. M. Ron Hallman, président et directeur général de Parcs Canada, vous transmettra cette information dès qu'elle sera disponible. Voici la répartition des preneurs à bail et titulaires de permis commerciaux par province et territoire :

Alberta	205	Nunavut	0
Colombie-Britannique	38	Ontario	271
Manitoba	53	Île-du-Prince-Édouard	19
Nouveau-Brunswick	6	Québec	44
Terre-Neuve-et-Labrador	15	Saskatchewan	64
Territoires du Nord-Ouest	2	Yukon	6
Nouvelle-Écosse	11		

Veuillez trouver ci-joint le formulaire de réponse associé à cette demande.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

L'honorable Jonathan Wilkinson, C.P., député

p.j.

c.c. Monsieur Antoine Brunelle-Côté  
Madame Christine Hogan  
Monsieur Ron Hallman